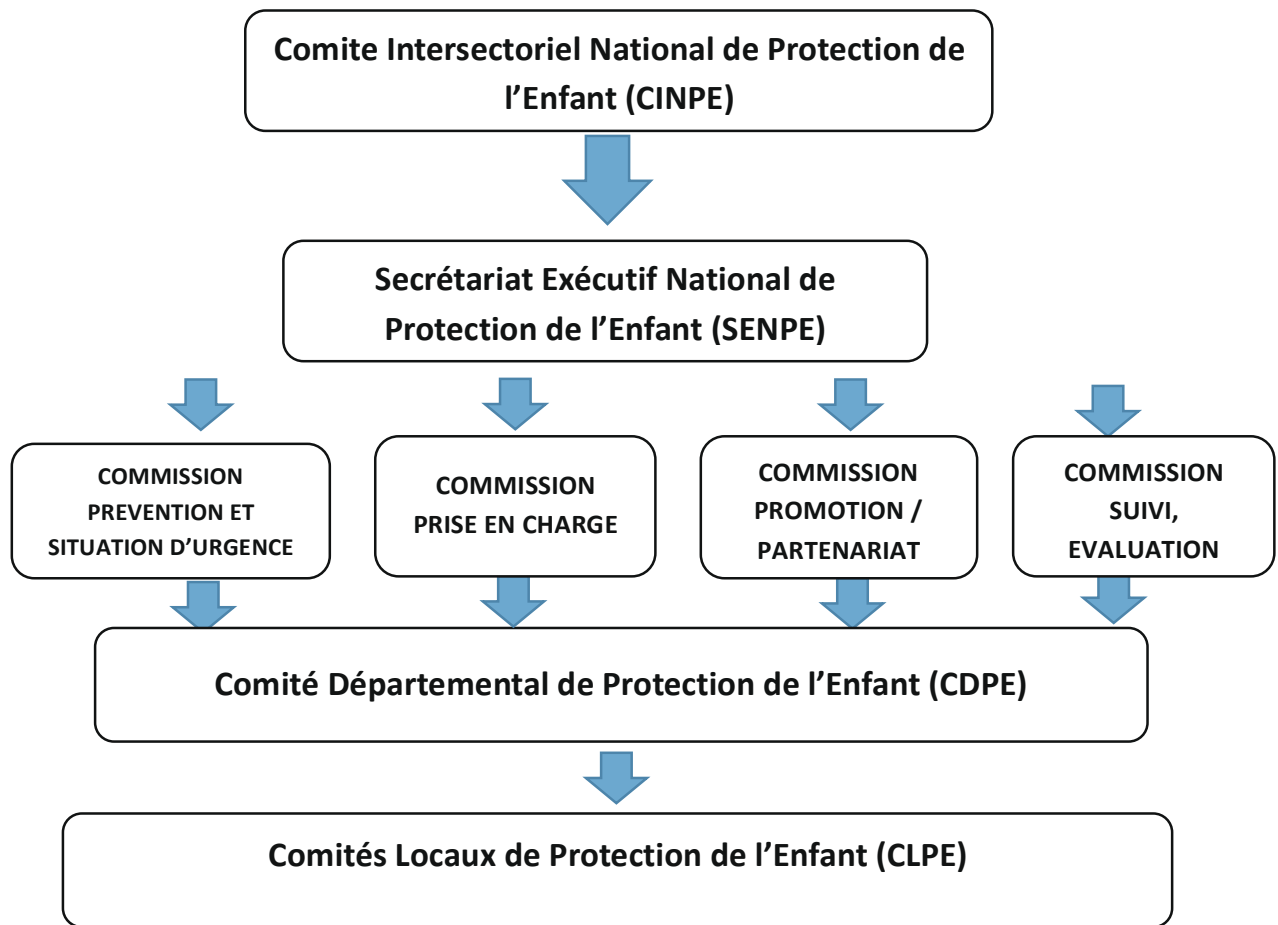




# **MISE EN PLACE DE LA PLATEFORME DE PREVENTION AU SEIN DES CDPE**

## Schéma opérationnel mécanisme coordination SNPE



# TABLE DES MATIERES

<b>Sigles et abréviations</b>	<b>4</b>
<b>Introduction et contexte</b>	<b>5</b>
La prévention dans les Orientations nationales pour la prestation de services multisectoriels	6
Pourquoi une plateforme réunissant les acteurs de la prévention	9
Termes de référence de la Plateforme de prévention	10
Mission	10
Principes	10
Cahier de charges	10
Diagnostics	10
Planification conjointe des actions	10
Mise en œuvre des actions	11
Suivi des actions	11
Fonctionnement	11
Role du coordonnateur	11
Outils communs	13
Outils de diagnostic	13
Outil de planification	14
Outils de mise en œuvre des actions	15
Outils de suivi des actions	16
Outils de coordination	17
Mesure de coordination : la réunion	17
Annexes	18
<b>Annexe I - Prestations de prévention dans les Orientations nationales pour la prestation de services multisectoriels au niveau local</b>	<b>18</b>
<b>Annexe II - Outils de diagnostic</b>	<b>20</b>
<b>Annexe III - Outils de planification</b>	<b>24</b>
<b>Annexe IV - Outils de suivi</b>	<b>24</b>
<b>Remerciements</b>	<b>26</b>

## SIGLES ET ABREVIATIONS

<b>AEMO :</b>	Action Educative en Milieu Ouvert
<b>CADBE :</b>	Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant
<b>CCPE :</b>	Comité communal de protection de l'enfant
<b>CDE :</b>	Convention relative aux droits de l'enfant
<b>CDPE :</b>	Comité départemental de protection de l'enfant
<b>CPA :</b>	Centre de Premier Accueil
<b>CPRS :</b>	Centres de Promotion et de Réinsertion Sociale
<b>CQPE :</b>	Comité de quartier de protection de l'enfant
<b>CRS :</b>	Centres de Réinsertion Sociale
<b>CVPE :</b>	Comité villageois de protection de l'enfant
<b>DAMS :</b>	Direction de l'action médico-sociale
<b>DESPS :</b>	Direction de l'Education Surveillée et de la Protection Sociale
<b>DGAS :</b>	Direction générale de l'action sociale
<b>DPPGV :</b>	Direction de la promotion et de la protection des groupes vulnérables
<b>DPPPH :</b>	Direction de la promotion et de la protection des personnes handicapées
<b>IA :</b>	Inspections d'Académie
<b>IEF :</b>	Inspections de l'Education et la Formation
<b>MFFGPE :</b>	Ministère de la femme, de la famille, du genre et de la protection des enfants
<b>MJ :</b>	Ministère de la justice
<b>MSAS :</b>	Ministère de la santé et de l'action sociale
<b>ONG :</b>	Organisation non gouvernementale
<b>PED :</b>	Programme enfance déshéritée
<b>PSE :</b>	Plan Sénégal Emergent
<b>SDAS :</b>	Services départementaux de l'action sociale
<b>SNPE :</b>	Stratégie nationale de protection de l'enfant

## INTRODUCTION ET CONTEXTE

**E**n vue de disposer d'un référentiel national pour la prestation de service de prévention, identification et prise en charge en protection de l'enfant, le Ministère en charge de la protection de l'enfant a mis en place un processus de production multisectoriel qui a abouti au document « Orientations nationales pour la prestation de services multisectoriels en protection de l'enfance au niveau local ». Ce document a été finalisé en juillet 2019 à la suite d'une série d'ateliers sectoriels et multisectoriels. Il constitue un complément du document de politique nationale « Stratégie nationale de protection de l'enfant » (SNPE).

Les « Orientations nationales » clarifient les rôles et responsabilités des différents secteurs impliqués dans la prestation de services en protection de l'enfance et donnent des orientations pour renforcer la coordination au niveau local. Elles organisent la prestation de services en ces différentes catégories : la prévention, l'identification, la prise en charge et la promotion. Le document d'Orientations nationales préconise la mise en place de plateformes thématiques pour les actions de prévention et de prise en charge. Cette recommandation suit les directives prises au niveau national pour la mise en place du système de coordination de la SNPE. Lors de l'adoption de la SNPE l'arrêté n°01333 du 24 janvier 2014 préconisait la mise en place des Commissions thématiques, dont celle de la prévention au niveau national dont la coordination revient au Ministère en charge de l'action sociale. Au niveau local, la coordination des acteurs se fait à travers les Comités départementaux de protection de l'enfant (CDPE). Conformément à la réglementation en cours au niveau national, rappelée dans les « Orientations nationales », la coordination des actions de prévention revient au niveau aux services déconcentrés de la Direction générale de l'action sociale (DGAS), notamment les Services départementaux de l'action sociale (SDAS).

Jusqu'à présent, les CDPE ont mis en place une coordination de tous les acteurs, toutes actions confondues. Avec l'adoption des « Orientations nationales », il convient de partager avec les CDPE quelques recommandations nationales pour améliorer la coordination des actions de prévention et de prise en charge, en vue d'obtenir des meilleurs résultats au niveau du terrain, dans une approche plus territoriale.

Le présent document donne des lignes de travail pour renforcer la coordination des actions de prévention à travers la mise en place d'une Plateforme de prévention au sein de chaque CDPE. Il a été élaboré au cours de l'Atelier pour l'élaboration des outils de coordination de la Plateforme de prévention au sein des Comités départementaux de protection de l'enfant, qui s'est tenu les 25-27 septembre 2019, à Thiès, et finalisé en décembre sous la direction de la DGAS au cours de l'atelier tenu les 19 et 20 décembre 2019, toujours à Thiès.

## LA PREVENTION DANS LES ORIENTATIONS NATIONALES POUR LA PRESTATION DE SERVICES MULTISECTORIELS



La prévention fait référence à l'ensemble d'interventions qui ont comme finalité de diminuer l'incidence de toutes formes de violence, abus et exploitation à l'égard des enfants et de ce fait de prévenir l'apparition de nouveaux cas. Elle vise à épargner aux enfants la souffrance physique et psychologique provoquée par les maltraitances. Elle cherche également à sauvegarder leur développement, à améliorer les relations dans les familles et les communautés, à éviter les pertes de capital humain. Ainsi, elle permettrait de réduire les coûts des soins socio-sanitaires des enfants victimes et les dépenses au niveau de la sécurité et du système pénal pour les poursuites des présumés auteurs.

Le document d'« orientation nationale » identifie les diverses prestations de prévention et les acteurs qui les mettent en œuvre. Dans la prestation de services de prévention au niveau local, la prévention cible essentiellement les déterminants socioculturels, notamment les perceptions, valeurs et attitudes qui fondent les comportements des adultes vis-à-vis des enfants. Les actions d'information, éducation, sensibilisation, conscientisation et mobilisation du public en général et des groupes à risque, ainsi que le dialogue social avec les communautés et les groupes (préciser les groupes) occupent une place importante. De nombreuses autres actions de formation des acteurs de proximité, de surveillance des lieux de vie des enfants et les services de prise en charge de jour des enfants peuvent contribuer à une prévention efficace. Les actions, ciblant les enfants et visant à leur apprendre à détecter et à éviter les situations de violence potentielle, contribuent à changer les mentalités futures. La mise en place d'actions en appui aux familles, sur le volet économique ainsi que des services qui soulagent les parents dans leurs tâches de supervision, sont aussi un facteur de prévention.



Selon les Orientations nationales, le groupe des acteurs de la prévention « se réunit régulièrement pour les activités de diagnostic, planification et suivi ; pour partager des informations pertinentes, identifier les besoins en formation, en nouveaux supports ; pour réviser les outils et autres activités qui puissent améliorer les performances des parties prenantes individuellement et du groupe comme collectif. »

## **Secteurs impliqués :**

Les cinq secteurs clés de la protection de l'enfant apportent leur contribution à la prévention des violences à l'égard des enfants, chacun selon sa mission, son organisation et sa spécialisation.

La prévention est au cœur de la mission du secteur social, qui vise d'une manière générale à renforcer le bien-être de la population, éviter la marginalisation et les fléaux sociaux et soutenir le développement humain et social. Les actions de prévention sont donc principalement à la charge du secteur de l'action sociale, tout en sachant que tous les secteurs sont appelés à donner leur contribution spécifique.

En protection de l'enfant les actions de prévention sont spécifiques aux acteurs suivants :

### **Les services d'action sociale :**



- Les travailleurs sociaux des structures publiques de l'action sociale, notamment les Services Départementaux de l'Action Sociale (SDAS), les Centres de Promotion et de Réinsertion Sociale (CPRS), les Centres de Réinsertion Sociale (CRS) ;
- Les structures du développement communautaire ;
- Les travailleurs sociaux, éducateurs, animateurs des ONG actives dans la protection de l'enfant ;

### **Les personnels de la justice :**



- Les éducateurs spécialisés des Services de l'AEMO, des Centres de Premier Accueil (CPA) et des autres structures de la DESPS (CAS, CP)
- Les inspecteurs de la DESPS ;

### **Les services de santé :**



Ministère de la santé  
et de l'action sociale

- Les prestataires de santé : agents de santé communautaire, infirmiers, sages-femmes, et médecins des postes, centres de santé et des hôpitaux

### **Les services éducatifs :**



Ministère de l'Éducation nationale

- Les personnels enseignants et administratifs des enseignements des préscolaire, élémentaire, moyen et secondaire,
- Les inspections d'académie (IA) et les inspections de l'éducation et la formation (IEF)



## Les services de sécurité et de défense :



- Les forces de sécurité et de défense (police, gendarmerie, sapeurs-pompiers, ASP, douane, armée)

En plus des entités étatiques, les ONG et autres acteurs communautaires (Badiénou gokh, relais, Imam, délégué de quartier, autorité religieuse, délégué de quartier, chef de village, ndéyu daara...) ont aussi un rôle important à jouer dans la promotion du changement de comportement à l'égard des enfants.

## POURQUOI UNE PLATEFORME REUNISSANT LES ACTEURS DE LA PREVENTION

La Commission prévention au niveau central est chargée, entre autres, d'assurer une coordination efficace des interventions en matière de prévention.

Les Orientations nationales, qui concernent spécifiquement la prestation de services au niveau local, renforcent la coordination des acteurs et des actions, sous la responsabilité du SDAS conformément au système mis en place au niveau national.

Les acteurs de la protection de l'enfant (acteurs spécialisés, acteurs communautaires) s'accordent pour reconnaître l'importance d'investir dans le dialogue communautaire comme stratégie de prévention incontournable pour promouvoir le changement de comportement dans les communautés.

Bien que certaines problématiques de protection soient co-déterminées par des facteurs qui ne sont pas « gérés »



par les acteurs de la protection, comme les facteurs socioéconomiques et l'accès aux services sociaux de base, le fait que les perceptions et les pratiques non protectrices des enfants persistent indique qu'il est nécessaire d'intensifier les actions de sensibilisation tout en renforçant substantiellement leur efficacité.

La coordination de la mise en œuvre des actions de prévention en protection de l'enfant est un processus indispensable à la recherche d'une plus grande efficacité.

La coordination est la base du système de protection de l'enfant au Sénégal.



Les acteurs sont pleinement conscients de l'interdépendance existant entre eux pour l'atteinte des résultats et la nécessité de mettre en place des synergies pour avoir des meilleurs résultats. Ce renforcement du système de protection passe également par un renforcement des actions de prévention et d'une meilleure coordination de ces actions. Coordonner les actions de prévention est indispensable pour augmenter leur efficacité compte tenu du fait que les acteurs qui partagent les objectifs de la prévention sont pluriels et leurs stratégies d'actions variées.

La coordination est un moyen pour accélérer et amplifier l'impact des actions également parce que la jonction des efforts individuels produit des résultats plus importants que leur simple somme.

Un premier avantage de la coordination est qu'elle permet une meilleure organisation des acteurs et une répartition des tâches selon le territoire, la population et la cause commune. Au niveau du territoire, la coordination permet une meilleure couverture et d'éviter la duplication des actions. Pour les populations, la coordination permet une meilleure mise en cohérence des messages et des méthodes à travers les échanges de vision et d'expérience entre les acteurs et l'harmonisation des pratiques de travail. S'agissant de la cause commune, la coordination permet aux acteurs d'augmenter et de partager leur compréhension des tenants et aboutissants des phénomènes sociaux et des facteurs favorisant ou inhibant le changement.

La coordination permet finalement de partager les préoccupations et les expériences, de renforcer la redevabilité de chacun et sa productivité.

# TERMES DE REFERENCE DE LA PLATEFORME DE PREVENTION

## MISSION

La Plateforme de prévention de la protection de l'enfant réunit au sein des CDPE les acteurs en charge des actions de prévention dans le but d'assurer que l'ensemble des actions déployées sur le territoire de référence soit cohérent et que, par la complémentarité et les synergies qu'elle permet de créer, il produise le maximum d'effets.

## PRINCIPES

- Respect de l'identité et du dynamisme de chaque membre ;
- Respect des règles communes ;
- Transparence ;
- Esprit de collaboration ;
- Primauté à l'initiative communautaire ;

## CAHIER DE CHARGES

### DIAGNOSTICS

- Réaliser des analyses situationnelles et causales des phénomènes de violence touchant les enfants;
- Promouvoir la réflexion stratégique autour des défis présentés par la prévention des violences dans une approche multisectorielle ;
- Identifier les priorités et les opportunités.

### PLANIFICATION CONJOINTE DES ACTIONS

- Faciliter la mise au point d'un calendrier multisectoriel pour la préparation, revue et élaboration des plans d'action/section prévention ;
- Mobiliser les parties prenantes en vue de l'élaboration, revue et évaluation des plans d'action multisectoriels et multi acteurs relatifs à la prévention ;
- Identifier les opportunités de synergies au niveau du plan d'action ;
- Veiller à la cohérence d'ensemble du plan d'action/section prévention par rapport aux diagnostics et aux priorités.

## MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS

- Assurer la cohérence en termes de méthodes et contenus de travail dans la phase de mise en œuvre des actions ;
- Proposer et faciliter la mise au point et l'utilisation par les parties prenantes de référentiels et outils de travail communs ;
- Assurer le partage de l'information relative aux questions de mise en œuvre des actions ;
- Veiller à la compatibilité des agendas de travail ;
- Faciliter l'organisation de la mise en œuvre d'actions multisectorielles et multi acteurs (formations, journées, plaidoyers entre autre)

## SUIVI DES ACTIONS

- Mettre au point un cadre de suivi intégré ;
- Faciliter la collecte des données destinées à alimenter le cadre de suivi.

## FONCTIONNEMENT

Les membres de la Plateforme se réunissent régulièrement. Le calendrier des réunions est fixé en début de période. Les réunions sont facilitées par le coordonnateur. Les ordres du jour des réunions sont proposés par le coordonnateur à l'avance et complétés par les parties prenantes selon les besoins.

## ROLE DU COORDONNATEUR



Ses tâches sont :

- Veiller à une bonne circulation de l'information ;
- Veiller à ce que tous les membres de la plateforme disposent des référentiels et outils en usage ;
- Veiller à la cohérence de la planification ;
- Faciliter la mise en place de synergie et mutualisations ;
- Veiller à la qualité du suivi ;
- Agir en tant que porte-parole du groupe en toutes circonstances.

*l'Rapport régional de l'ANSD, rapport de l'EDS, analyses situationnelles de plans d'action communaux (PDC), rapports de conférences territoriales, RGPHAE, 2013, Registre national unique (RNU) - Délégation Générale à la Protection Sociale et à la Solidarité Nationale (DGPSN).*

Pour cela, il ou elle assure la tenue des réunions périodiques :



- En proposant un calendrier annuel pour les réunions de la Plateforme ;
- En définissant l'ordre du jour des réunions en consultation avec les membres ;
- En convoquant les réunions ;
- En facilitant la tenue des réunions ;
- En assurant la rédaction des comptes rendus et leur diffusion ;
- En organisant des réunions extraordinaires à la demande des membres ou de l'autorité.

## OUTILS COMMUNS

Les organisations membres de la Plateforme de prévention disposent d'outils communs destinés à faciliter la coordination des actions. Il s'agit notamment de :



- Outils de diagnostic
- Outils de planification
- Outils de mise en œuvre
- Outils de suivi
- Outils de coordination

## OUTILS DE DIAGNOSTIC



La détermination des priorités en matière de prévention et la planification dans le territoire de référence (le département) doivent se faire sur la base d'une connaissance la plus complète possible des problèmes de protection de l'enfant existant dans le département.

Pour cela, il est recommandé de disposer d'une analyse actualisée de la situation de la protection de l'enfant au niveau départemental. Cette analyse est élaborée en utilisant les sources d'information qui sont les annuaires statistiques <sup>1</sup>, les données administratives sectorielles (données de routine dans les secteurs de la santé, de l'éducation, de la justice, de la sécurité) et les études ponctuelles, entre autres. Des données fraîches peuvent être collectées à travers les diverses méthodes de génération d'informations qualitatives et quantitatives (focus group, exercices d'arbre à problème, enquête, sondage). Les données doivent être analysées dans une perspective de cycle de vie et de genre. D'éventuelles disparités territoriales sont également à analyser avec attention.

Lors de la définition des priorités sur une période déterminée, en plus des données primaires et secondaires d'autres facteurs qui jouent également un rôle sur la faisabilité des actions sont à prendre en compte :

- o La disponibilité de ressources humaines et financières ;
- o L'engagement et l'accompagnement des partenaires ;
- o La volonté politique des autorités locales ;
- o Les conditions environnementales ;
- o Les réalités socioculturelles.

**Outil : Canevas analyse situationnelle (annexes)**

## OUTIL DE PLANIFICATION



La planification est un moment privilégié de réflexion et de recherche de plus d'efficacité. Elle doit permettre de fixer des stratégies et des activités adaptées face à la demande qui prédomine dans le département, tout en étant en adéquation avec les ressources humaines et matérielles disponibles ou potentiellement disponibles. Une fois finalisé, le Plan de travail doit représenter une référence permanente pour l'équipe.

Les actions menées au niveau du département sont planifiées conjointement par les membres du groupe de travail. Elles sont en relation avec les objectifs déclinés dans le plan d'action national et sont également reliées à la politique sectorielle qui garantit les moyens de mise en œuvre.

Les actions de prévention doivent être planifiées stratégiquement en termes de thématiques, de zones cibles, de durée des interventions. La planification doit prendre en compte de manière réaliste les ressources et les capacités existantes au niveau local pour mener à bien les activités et éventuellement pour en réunir d'autres.

Une bonne planification doit :

- définir ou revisiter les résultats recherchés, sur la base des priorités de la politique, des plans d'actions nationaux, des priorités locales ;
- prioriser les problèmes au niveau du département, par rapport aux connaissances/ diagnostic disponibles ;
- examiner des options possibles : pour chaque objectif on devrait considérer plusieurs manières possibles de le réaliser (animation directe, création de groupes, formation de relais etc...) ;
- déterminer la stratégie appropriée, en sachant qu'elle est la manière la plus adaptée d'atteindre un but compte tenu du contexte et des ressources disponibles ;
- lister les actions retenues et décrire sommairement leur contenu ;
- définir qui est responsable. Préciser également les autres acteurs qui peuvent intervenir ;
- définir la période de réalisation (début/fin) ;
- fixer les critères de vérification de réussite. Ils permettent de valider le succès ou non d'une action et de prendre une nouvelle décision en conséquence : continuer, réorienter, prévoir une nouvelle action.

**Outil : Plan d'action, section prévention (annexes)**

## OUTILS DE MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS



La mise en œuvre des actions de prévention sera harmonisée. Surtout pour ce qui concerne la communication sociale de masse ou rapprochée, les discours et les approches doivent être cohérents les uns avec les autres.

La disponibilité de référentiels conceptuels sur les comportements à promouvoir, de standards sur les offres des services de prévention, de support de qualité pour les actions de communication sociale par les médias, de méthodologies structurées de dialogue social, pourra aider les acteurs à affiner leurs instruments, tels que :

- Référentiels conceptuels sur les problématiques, définitions, situation, causes et conséquences au niveau individuel, familial, communautaire, sociétal
- Guides argumentaires (arguments, contrarguments)
- Standards de mise en œuvre pour les services de prévention
- Supports pour la communication sociale à travers les médias (facto Sheets, modèles communiqués de presse)
- Méthodologie d'intervention en milieu communautaire

Des outils d'intervention pour la communication de masse et de proximité disponible au niveau national :

Titre	Année	Promoteur	Cible
Argumentaire religieux sur les droits de l'enfant			Adultes
Argumentaire religieux sur les MGF			Adultes
Guide de l'acteur communautaire	2016	ENTSS	Acteurs communautaires
Les dispositifs communautaires de protection de l'enfance, guide mise en place des CCPE, CQPE, CVPE	2015	MFFE/UNICEF	Acteurs communautaires
Guide sur l'autoprotection	2019	MFFGPE/UNICEF	Enfants et adolescents
Guide sur la protection	2019	MFFGPE/UNICEF	Parents
Argumentaire social sur le mariage des enfants	2019	MFFGPE/UNICEF	Communautés
Guide pour le dialogue communautaire	2019	MFFGPE/UNICEF	Communautés



Un inventaire complet des outils d'intervention relativement aux diverses prestations de prévention (pas seulement les outils de dialogue social) disponibles dans le département sera compilé et partagé avec tous les acteurs.

## OUTILS DE SUIVI DES ACTIONS



Il s'agit de collecter et organiser systématiquement les informations pertinentes pour connaître à tout moment l'état d'avancement de la mise en œuvre des actions. Pour cela, le plan d'action est accompagné d'un cadre de suivi définit quelles sont les informations à recueillir, la manière de les collecter et la périodicité.

Le cadre de suivi des actions doit être commun aux différents intervenants et dans le moyen terme il doit permettre d'évaluer les résultats obtenus. Ceci est fondamental pour renforcer les actions sur les méthodes et les approches qui contribuent effectivement à produire des résultats.

Suivent quelques indicateurs cible (ex. une activité a été réalisée avec telle et telle caractéristique) pour les diverses prestations de prévention, notamment :

Prestation	Indicateurs cible
Communication de masse	Nombre d'émissions radio, pourcentage des émissions interactives, type de média, thèmes développés, langues
Dialogue social	Nombre d'activités d'animation par technique d'animation (forum, causerie, panel), nombre de personnes touchées, catégories des cibles rencontrés, localités ; le niveau d'engagement et de mobilisation des communautés autour des questions de prévention.
Formation des acteurs de proximité	Part des acteurs touchés par catégorie, nombre de sessions tenues, nombre de personnes touchées Le niveau d'appropriation du dialogue par les acteurs
Plaidoyer	Nombre d'autorités administratives locales touchées, nombre de séances de plaidoyer réalisés
Prévention spécialisée	Nombre de rencontres, nombre d'enfants touchés, nombre de référencement, nombre d'activités socioéducatives réalisées
Mise en place des Comités communaux, de quartier, de village ou autre type de comité de veille, surveillance, d'alerte, etc.	Nombre de rencontres tenues dans le but de mettre en place le Comité, nombre de membres de Comités formés, de Comités « installés »

Les intervenants doivent avoir une compréhension claire de l'importance de la collecte

des données, des informations à fournir, du contenu des indicateurs qui doivent être renseignés et de la manière dont les données doivent être présentées et avec quelle périodicité. Pour que les données soient fiables et de qualité, les acteurs doivent être rigoureux dans le remplissage des fiches.

Outils de suivi : Tableau de bord de l'état d'avancement des actions, Fiche individuelle de suivi des animations, (voir dans les annexes), rapports d'activité

## OUTILS DE COORDINATION



Les outils de coordination sont des outils qui visent à faciliter et à standardiser la fonction de coordination de la plateforme de prévention. Parmi les outils qui doivent être mis à la disposition des SDAS :

- Répertoire des acteurs
- Modèle lettre d'invitation (date, objet, participants)
- Modèle PV de réunion
- Feuille de présence
- Document de présentation de la plateforme

## MESURE DE COORDINATION : LA REUNION

La réunion est la mesure classique de coordination. Les réunions sont de divers types, notamment : réunion d'information (en début d'année), réunions de travail (planification, selon les besoins), réunion de suivi (trimestrielle) réunion de revue (annuelle).

Parmi les règles d'or pour une bonne réunion de coordination on peut citer :

- Fixer un calendrier annuel des réunions ordinaires de la Plateforme
- Fixer l'ordre du jour et les objectifs à atteindre pour chaque réunion
- Proposer l'ordre du jour à l'ouverture de la réunion aux participants, qui peuvent faire des demandes d'inscription d'un sujet à l'ordre du jour
- Faire le rappel de la réunion précédente et des éventuels engagements pris ou délais fixés
- Respecter l'ordre du jour
- Épuiser chaque sujet, tirer les conclusions et définir les points d'action par acteur avant de passer à un autre sujet
- Faire la synthèse des points discutés en fin de réunion
- Partager la liste des actions à entreprendre dans l'intervalle jusqu'à la réunion successive
- Rédiger un compte rendu de la réunion synthétisant les constats, les décisions prises et les actions à entreprendre
- Envoyer le compte rendu à chaque participant, aux points focaux institutionnels et ONG du CDPE, ainsi qu'au Préfet, dans un délai raisonnable.

## REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Convention internationale des droits de l'enfant, 1989
- Charte Africaine des droits et du bien-être de l'Enfant, 1990
- Stratégie Nationale de Protection de l'Enfant, 2013
- Orientations nationales pour la prestation de services multisectoriels en protection de l'enfance au niveau local, 2019

## ANNEXES

### ANNEXE I - PRESTATIONS DE PREVENTION DANS LES ORIENTATIONS NATIONALES POUR LA PRESTATION DE SERVICES MULTISECTORIELS AU NIVEAU LOCAL

Type	Activités
Sensibilisation et éducation du grand public	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Communication sociale de masse à travers :               <ul style="list-style-type: none"> <li>o Des émissions radio/TV</li> <li>o Spots radio/TV</li> <li>o Réseaux sociaux</li> <li>o Affichage (poster, dépliants)</li> <li>o Autres</li> </ul> </li> </ul>
Dialogue social avec les communautés et les groupes	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dialogues communautaires interactifs</li> <li>- Recherche-action</li> <li>- Porte à porte</li> <li>- Forum, fourreurs, causeries, débats, podium de sensibilisation, caravanes, théâtre, films et autres</li> </ul>
Organisation et appui à la veille communautaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place ou renforcement de liens avec les groupes communautaires pour assurer la détection, l'alerte précoce et le référencement des cas éventuels vers les services</li> </ul>
Détection des situations à risque et intervention précoce	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Identification précoce d'éventuels facteurs de risque pour l'enfant au cours des visites prescrites pré et post-natales et des bilans de santé et prise de mesures préventives</li> <li>- Identification des facteurs de risque et intervention préventive sur les responsables et le milieu de vie de l'enfant</li> <li>- Mediation familiale et sociale</li> <li>- Accompagnement personnel et familial en alternative à des conflits éventuels</li> </ul>
Formation des acteurs de proximité	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Formation des personnes influentes, leaders communautaires, leaders religieux</li> <li>- Formation de relais communautaires (badienou gokh et autres)</li> <li>- Formation parentale</li> <li>- Formation à l'autoprotection des enfants dans les écoles, les daaras, les clubs et associations d'enfants</li> <li>- Formation et appui aux groupes de pairs éducateurs</li> </ul>
Plaidoyer	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Propositions programmatiques</li> <li>- Réunions</li> <li>- Pétitions</li> </ul>
Prévention spécialisée	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Interventions auprès des enfants et adolescents à risque de rupture familiale, décrochage scolaire, exclusion sociale, avec des comportements à risque</li> </ul>
Contrôle de la conformité	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Supervision dans les écoles</li> <li>- Supervision des centres d'accueil</li> <li>- Contrôle des établissements publics ou privés accueillant des enfants vulnérables</li> </ul>

Services d'accueil, écoute, information et conseil	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Centres d'écoute</li> <li>- « Ecole des parents »</li> <li>- Accueil des adolescents</li> <li>- Partage de connaissances et d'informations utiles</li> <li>- Orientation et facilitation de l'accès aux ressources disponibles</li> </ul>
Services d'appui aux parents pour la prise en charge des enfants	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Services d'accueil de jour</li> <li>- Daara</li> <li>- Crèches et préscolaire</li> <li>- Prise en charge des enfants avec des besoins spéciaux</li> <li>- Activités culturelles, sportives et récréatives</li> </ul>
Services de promotion des ménages à faible revenu	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Formation professionnelle</li> <li>- Microcrédit</li> <li>- AGR</li> <li>- Appui à l'insertion économique</li> <li>- Soutien à l'accès aux services de santé, d'éducation, aux services de protection sociale, aux services de sécurité, aux services juridiques</li> </ul>
Surveillance de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Patrouilles de la police et de la gendarmerie</li> <li>- Cyber-patrouille</li> </ul>

## PRESTATIONS DE PREVENTION SELON LES SECTEURS

Secteur	Rôles
ACTION SOCIALE	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibilisation et éducation du grand public</li> <li>- Dialogue social avec les communautés et les groupes</li> <li>- Formation des acteurs de proximité</li> <li>- Plaidoyer auprès des décideurs locaux</li> <li>- Prévention spécialisée</li> <li>- Surveillance de l'environnement</li> </ul>
EDUCATION	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dialogue social avec les communautés et les groupes</li> <li>- Formation des acteurs de proximité</li> <li>- Contrôle de la conformité</li> <li>- Services d'accueil, écoute, information et conseil</li> </ul>
JUSTICE	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibilisation et éducation du grand public</li> <li>- Dialogue social avec les communautés et les groupes</li> <li>- Dépistage des situations à risque et intervention précoce</li> <li>- Contrôle de la conformité</li> </ul>
SANTE	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dépistage des situations à risque et intervention précoce</li> <li>- Services d'accueil, écoute, information e conseil</li> </ul>
SECURITE	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibilisation et éducation du grand public</li> <li>- Dialogue social avec les communautés et les groupes</li> <li>- Surveillance de l'environnement</li> </ul>

## ANNEXE II - OUTILS DE DIAGNOSTIC

### Analyse situationnelle départementale

L'analyse situationnelle départementale est un instrument dont l'importance dépasse le cadre de la plateforme de prévention. Ce diagnostic est la base de toute planification stratégique, y compris dans les domaines de la réponse. Il indique les domaines où il est urgent d'intervenir en raison de la gravité des préoccupations en matière de protection. Il sert de référence pour le suivi des actions dans le moyen et long terme, en mettant en exergue les changements obtenus par les actions et en indiquant les tendances des divers phénomènes. Finalement, il sert d'outil de plaidoyer pour assurer l'allocation des ressources humaines, matérielles et financières en adéquation avec l'étendue des interventions à mener.

Un groupe de travail peut être créé pour faciliter l'exercice. Les tâches de ce groupe seront :

- Arrêter un canevas pour le rapport et la liste des informations à collecter
- Décider comment et qui fera la collecte des informations
- Assurer ou suivre la collecte des informations
- Contribuer à systématiser l'information dans des tableaux etc.
- Contribuer à rédiger le rapport
- Présenter le rapport au CDPE et autres autorités pour validation.

### CANEVAS

#### Données générales sur le département

- Données démographiques
- Situation socioéconomique
- Situation dans le domaine de la santé
  - Mortalité et morbidité des enfants
  - État nutritionnel des enfants
  - Dispositif de santé sur le territoire
  - Disparités dans l'accès aux services de santé
  - Age à la première grossesse
  - Fistules chez les moins de 18 ans traitées
- Situation dans le domaine de l'éducation
  - Taux de scolarité dans le primaire
  - Taux de scolarité dans le secondaire
  - Niveau d'instruction des adolescents ou taux d'alphabétisation des adolescents

- o Accès à l'information (media) des adolescents
- o Disparités territoriales
- o Disparités filles/garçons
- o Nombre d'enfants hors de l'école
- Situation dans le domaine de l'état civil
  - o Taux d'enregistrement des enfants à la naissance
  - o Disparités territoriales
  - o Disparités filles/garçons

### **Incidence des problèmes de protection (Voir EDS)**

- % Mariage des enfants
- % Violence à l'égard des enfants (à désagréger)
- % Travail des enfants
- ombre d'enfant qui travaillent et les secteurs dans lesquels ils sont enrôlés
- % Enfants qui ne vivent pas avec leurs parents
- % Mutilation génitales féminines
- % d'enfants soumis à la mendicité

Nombre d'enfants soumis à l'exploitation sexuelle

### **Services judiciaires**

Enfants en danger en matière civile :

- Nombre de dossiers par type de décision prise ; classer les dossiers par type de décision
- Nombre d'enfants concernés par les mesures de remplacement familiale
- Adoptions
- Enfants victimes : Nombre d'affaires par type ;

Enfants en conflit avec la loi :

- Nombre d'affaires par catégorie d'infraction ; par type de décision rendue.
- Établissements pénitentiaires : Nombre de mineurs détenus prévenus, condamnés, libérés.

### **Commissariats de police**

- Enfants victimes : Nombre d'infractions commises sur les enfants, âge, sexe, type de cas, lien avec l'auteur ; par type de décision concernant les auteurs. Nombre de poursuites
- Enfants en conflit avec la loi : Nombre d'affaires par catégorie d'infraction ; par type de suite donnée.

- Enfants égarés : Nombre de cas enregistrés.
- Nombre de poursuites judiciaires des auteurs de trafics et de violences de traite à l'encontre des enfants

### Secteur de la santé (hôpitaux, centres de santé)

- # de cas identifiés comme maltraitance des enfants
- # cas d'abus sexuels enregistrés (pédophilie , viols)

### Secteur de l'éducation (Inspection scolaire, écoles)

Indicateurs de protection (victimes)

- # cas de violence en milieu scolaire signalés (par type de violence si possible)
- # d'élèves qui ont abandonné l'école pour se marier
- Nombre d'enfant hors de l'école
- Nombres de cas de signalement cf. Ligne 116, RAPIDPRO, etc.

Indicateurs de vulnérabilité (facteurs de risque)

- # d'élèves qui ont abandonné l'école parce qu'elles sont tombées enceintes

### Services d'état civil

- # mariages de filles de -18 ans déclarés
- % d'enfant de 0-5 ans enregistrés à l'état civil

### Filets sociaux

- # ménages bénéficiaires
- # d'enfants handicapés détenteurs de CEC (à désagréger)
- # d'enfants enrôlés dans les mutuelles de santé

### Analyse causale

Causes des phénomènes

- Maltraitance familiale, y compris négligence
- Violence sexuelle
- Séparation familiale, confiage à risque, traite
- Exploitation dans le travail, dans la mendicité, dans la prostitution
- Pratiques néfastes, MGF, mariage d'enfant
- Manque d'enregistrement à l'état civil
- Ex. Arbre à problème
- Ex. Résultats de focus groupe sur un thème précis (mettre une phrase pour mieux expliquer les outils)
- À préciser les formes de traite



## Analyse de la réponse

Cartographie des services de protection disponibles dans le département (services techniques, structures d'accueil, ONG)

- Domaine de la santé
  - o Hôpitaux, maternité, centres et poste de santé avec des personnels spécialisés (qui ont été formés) et acteurs communautaires de santé en PEC des enfants victimes ;
  - o Structures de santé qui disposent d'assistants sociaux ;
- Domaine de l'éducation :
  - o Nombre d'écoles qui ont signalé de cas de protection ;
  - o Nombre d'écoles qui disposent de comités d'alerte et de veille;
  - o Nombre d'enseignants qui ont reçu une formation en détection et référencement ;
  - o Autres acteurs stratégiques actifs : média, chefferies traditionnelles et religieuses, autorité administratives (gouverneurs, préfets) élus locaux (maires, conseillers), groupes d'enfants et jeunes ;
- Interventions de prévention menées au cours de l'année précédente :
  - o Type d'intervention, groupe cible, couverture ; forces et faiblesses
- Système de coordination :
  - o Comités par niveau (départemental, communal, quartier, village), fonctionnalité.
- Système de suivi-évaluation :
  - o Disponibilité et fiabilité des données de protection fournies par les différents secteurs ;
  - o Régularité de la collecte de données.
- Etudes ponctuelles réalisées dans le département sur les thèmes relatifs à la protection de l'enfant ;
- Financement des actions :
  - o Par l'Etat
  - o Nombre de plans de développement communaux (PDC) incluant la protection de l'enfant
  - o PTF et programme d'appui à la protection de l'enfant dans la région.

## CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

- Appréciation de la situation générale
- Priorités départementales en matière de protection
- Principales recommandations

## ANNEXE III - OUTILS DE PLANIFICATION

### Plan d'action - domaine prévention

Problème visé	Situation de référence	Résultat attendu	Indicateurs	Actions à mettre en place <sup>2</sup>	Population cible	Méthodes et outils	Responsable	Acteurs à impliquer	Période	Budget	Partenaire financier ou technique

## ANNEXE IV - OUTILS DE SUIVI

### Tableau de bord de suivi du plan d'action

Action	Indicateur cible	Périodes				Statut de l'action				Commentaire		
		T1	T2	T3	T4	Action réalisée	Action non réalisée	Action à compléter	Action annulée	Force	Faiblesse/ A améliorer	Défis

## Outil de suivi des séances d'animation

Fiche animation de groupes n°											
Structure :				Responsable :							
Date :				Heure début :				Heure fin :			
Lieu :											
Animateur(s)											
Groupe cible	Adultes		Jeunes		Enfants		Personnes handicapées				TOTAL=
	H	F	G	F	G	F	H	F	G	F	
	T=		T=		T=		T=		T=		
Types de mobilisation											
Acteurs impliqués											
Thème traité											
Supports utilisés											
Objectif											
Résultats attendus											
Taux de participation											
Difficultés rencontrées											
Commentaires											
Nom et signature											

### Suivi du dialogue participatif dans les communautés

Le suivi des séances est intégré dans la méthode du « Persévérer dans le dialogue. Renforcer la dynamique de protection de l'enfant dans les communautés à travers le dialogue participatif. Il s'agit de des outils de suivi suivants :

- Fiche pour chaque visite de terrain/rencontre
  - o Date
  - o Nombre des participants
  - o But principal de la visite de terrain (prise de contact/ténué de séance/autres)
  - o Synthèse des échanges réalisés au cours des rencontres sur le thème du jour
  - o Résultats obtenus
  - o Difficultés rencontrées
  - o Autres événements dignes de signalement
  - o Prévision de la visite suivante
- Rapport final de dialogue participatif. Rédigé par les intervenants sur la base des fiches et du canevas suivant :
  - o Présentation de l'institution mandataire, de l'équipe et des raisons et critères qui ont déterminé le choix de la localité
  - o Consolidation des données historiques et géographiques, sociodémographiques et des équipements sociaux (analyse rapide)
  - o Comptes rendus de la phase I (préparation)
  - o Description et commentaires relatifs au traitement du Thème 1, 2, 3, 4, 5 et 6
- Fonctionnement du mécanisme de protection tel que mis en place par la communauté
- Compte rendu des activités complémentaires
- Conclusions et recommandations
- Outil de préanalyse rempli, photos de chaque séance

## REMERCIEMENTS

N°	PRÉNOMS ET NOM	FONCTION / SERVICE
1.	<b>Arame Top SENE</b>	Directrice Générale de l'Action Sociale
2.	<b>Coumba WADE NDAO</b>	Directeur de la Promotion et de la Protection des Groupes Vulnérables
3.	<b>Fatou DIAGNE</b>	Directrice de l'équité sociale /MDCEST
4.	<b>Souleymane DIA</b>	Chef de la Division de l'Enfance Déshéritée
5.	<b>El Hadji Malick MBODJI</b>	Agent à la Division de l'Enfance Déshéritée
6.	<b>Ibrahima CAMARA</b>	Comptable à la DGAS
7.	<b>Serigne Mapathé SAMB</b>	Chef du SDAS de Bignona
8.	<b>Ibrahima AW</b>	Chef du SDAS Dagana
9.	<b>Aboubacry Moussa SARR</b>	Chef du SDAS Thiès
10.	<b>Madiaye DIAO</b>	Chef du SDAS Kédougou
11.	<b>Maimouna NDIAYE</b>	Chef du SDDC Rufisque
12.	<b>Seydina Ousmane DIAO</b>	Child Fund
13.	<b>Papa Saer DIOP</b>	Agent au CPRS de Thiès
14.	<b>Adiaratou Adama DIONE</b>	Chef du SDDC Pikine
15.	<b>Ndèye Anta NDIAYE</b>	Chef du SDDC Bakel
16.	<b>Ndèye Seynabou Aris DIALLO</b>	Chef du SDAS Pikine
17.	<b>Amadou BA</b>	Directeur du CPRS de Mbour
18.	<b>Babacar KANE</b>	Chef du SDAS Sédhiou
19.	<b>Seydou Nourou THIAM</b>	Chef du SDAS Ziguinchor
20.	<b>Saliou NDIAYE</b>	Directeur du CPRS de Thiaroye
21.	<b>Abdoulaye Kaltoum KAMARA</b>	Chef du SDAS Kolda
22.	<b>Waly CISSE</b>	Juriste à la DPDPE
23.	<b>Massamba NGOM</b>	Educateur spécialisé à la DESPS
24.	<b>Mamadou NDIOUR</b>	Chef du SDAS Dakar
25.	<b>Ababacar Mbacké DIOP</b>	CONAFE
26.	<b>Seydou GADJIGO</b>	Chef du SDAS MYF
27.	<b>Fulbert GOMIS</b>	ENDA J/A
28.	<b>Douta Birame SOW</b>	Chef du SDAS Matam
29.	<b>Mariama Kitane DIOUF</b>	Plan International
30.	<b>Papa Zénime DIATTA</b>	Chef du SDDC Kolda
31.	<b>Abdou Fodé SOW</b>	Délégué Général à l'ONG Unies Vers Elles
32.	<b>Mamadou Lamine LAKHONE</b>	Directeur du CPRS de Khombole

AVEC L'APPUI DE LIDIA GALEANO GERMAIN CONSULTANTE

